

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3/CAB rendant exécutoire la délibération n° 112 de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 3/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date de publication
5 janvier 1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire à compter du 1er janvier 1960 la délibération n° 112 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis du 28 décembre 1959, complétant les tarifs de vente de l'eau applicables à Djibouti. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef de Territoire, J. COMPAIN.